

dises ont été régulièrement déclarées à la douane grand-ducale, soit pour la consommation, soit pour le transit, soit en destination d'un entrepôt.

Le présent arrêté est obligatoire à partir du 1^{er} mai 1903.

94. — 17 avril 1903. — Arrêté ministériel. — Importation d'animaux domestiques et de viandes. (Monit. du 23 avril 1903.)

Le ministre de l'agriculture (M. le baron VAN DER BRUGGEN),

Vu l'arrêté royal du 23 mars 1901, réorganisant le service d'expertise des viandes de boucherie, notamment les articles 8 et 10;

Vu l'avis du ministre des finances et des travaux publics;

Vu l'arrêté ministériel du 31 mars 1901, déterminant les bureaux de douane et succursales de bureaux de douane ouverts à l'importation des viandes de boucherie,

Arrête :

Article unique. Par modification à l'arrêté ministériel du 31 mars 1901, le bureau de douanes de Menin (ville) est ouvert à l'importation des chevaux, chèvres, poules et viandes de boucherie les vendredis de 10 à 12 heures au lieu des lundis de 4 à 5 heures. L'importation des chevaux, poules et viandes de boucherie est, en outre, autorisée tous les autres jours ouvrables moyennant préavis de vingt-quatre heures.

95. — 18 avril 1903. — Loi portant augmentation du nombre des membres des conseils provinciaux (1). (Monit. du 23 avril 1903.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. La répartition des conseillers

Session de 1902-1903.

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi, n° 24. Séance du 9 décembre 1902, p. 95. Rapport, n° 38. Séance du 16 décembre 1902, p. 124.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances des 18 décembre 1902, p. 274-282; 20 décembre 1902, p. 323. — Discussion et vote. Séance du 27 janvier 1903, p. 338-353.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport, n° 34. Séance du 16 février 1903.

Annales parlementaires. — Discussion et vote. Séance du 15 avril 1903, p. 211-225.

provinciaux est modifiée conformément au tableau ci-joint.

Art. 2. La présente loi recevra son effet dans toutes les provinces dès le prochain renouvellement des conseils provinciaux.

Dans les cantons qui ne font pas partie de la série sortant en 1904, le mandat des nouveaux élus expirera en 1908.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, M. J. DE TROOZ.)

NOMBRE DES MEMBRES DES CONSEILS PROVINCIAUX.

Répartition de ce nombre entre les cantons judiciaires.

PREMIÈRE SÉRIE.		DEUXIÈME SÉRIE.	
CANTONS	Nombre de conseillers à élire.	CANTONS	Nombre de conseillers à élire.
de justice de paix.		de justice de paix.	

Province d'Anvers (75 conseillers).

Arendonck.	1	Anvers, 1 ^{er} canton.	9
Boom.	3	Id. 2 ^e canton.	7
Brecht.	2	Id. 3 ^e canton.	8
Contich.	3	Borgerhout.	7
Eeckeren.	3	Duffel.	12
Heyst-op-den-Berg.	3	Hérenthals.	3
Hoogstraeten.	1	Puurs.	3
Lierre.	3		
Malines, 1 ^{er} canton.	3		
Id. 2 ^e canton.	4	Total.	39
Moll.	3		
Santhoven.	2		
Turnhout.	3		
Westerloo.	2		
Total.	36		

Province de Brabant (93 conseillers).

Aerschot.	2	Glabbeek.	1
Anderlecht.	4	Hal.	3
Asche.	3	Ixelles.	5
Bruxelles, 1 ^{er} canton.	3	Jodoigne.	3
Id. 2 ^e canton.	4	Laeken.	3
Id. 3 ^e canton.	5	Lennik-St-Quentin.	3
Diest.	2	Louvain, 1 ^{er} canton.	3
Genappe.	2	Id. 2 ^e canton.	4
Haecht.	2	Molenbeek-St-Jean.	5
Léau.	1	Nivelles.	4
Perwez.	2	Saint-Gilles.	3
Schaerbeek.	5	St-Josse-ten-Noode.	5
Tirlemont.	3	Vilvorde.	3
Uccle.	3		
Wavre.	3		
Wolverthem.	2	Total.	45
Total.	48		

PREMIÈRE SÉRIE.		DEUXIÈME SÉRIE.	
CANTONS	Nombre de conseillers à élire.	CANTONS	Nombre de conseillers à élire.
de justice de paix.		de justice de paix.	

Province de la Flandre occidentale (78 conseillers).

Ardoye.	2	Avelghem.	2
Courtrai, 1er canton.	3	Bruges, 1er canton.	5
Id. 2e canton.	4	Id. 2e canton.	5
Dixmude.	2	Id. 3e canton.	2
Furnes.	12	Harlebeke.	12
Ghistelles.	12	Iseghem.	2
Hooghelede.	12	Monin.	4
Messines.	12	Meulebeke.	2
Moorsele.	12	Nieuport.	1
Mouscron.	2	Passchendaele.	2
Oostroosebeke.	3	Poperinghe.	1
Ostende.	4	Roulers.	3
Thielt.	12	Rousbrugge Haringhe.	2
Thourout.	4	Ruyselede.	1
Wervicq.	2	Ypres, 1er canton.	2
		Id. 2e canton.	3
Total.	39	Total.	39

Province de la Flandre orientale (93 conseillers).

Alost.	6	Assenede.	2
Audenarde.	4	Beveren.	3
Grammont.	3	Caprycke.	2
Hamme.	2	Cruyshautem.	2
Herzele.	12	Deynze.	2
Hoorebeke-Ste-Marie.	12	Eeloo.	3
Lokeren.	12	Evergem.	2
Nederbrakel.	12	Gand, 1er canton.	5
Ninove.	3	Id. 2e canton.	4
Renaix.	2	Id. 3e canton.	5
Saint-Nicolas.	3	Ledeberg.	3
Sottegem.	2	Lochristi.	2
Tamise.	3	Nazareth.	2
Termonde.	4	Nevele.	2
Wetteren.	3	Oosterzele.	3
Zele.	2	Saint-Gilles-Waes.	3
		Somergem.	2
		Waerschoot.	1
Total.	45	Total.	48

Province de Hainaut (91 conseillers).

Antoing.	2	Ath.	2
Beaumont.	1	Boussu.	5
Binche.	4	Châtelet.	5
Celles.	2	Chièvres.	2
Charleroi (cant. Sud)	3	Dour.	2
Id. (cant. Nord)	2	Enghien.	2
Chimay.	12	Flobecq.	2
Frasnes.	12	Fontaine-l'Évêque.	6
Lens.	12	Gosselies.	3
Lessines.	12	Jumet.	3
Mons.	15	La Louvière.	3
Pâturages.	3	Leuze.	2
Quevaucamps.	2	Merbes-le-Château.	1
Soignies.	3	Péruwelz.	2
Templeuve.	2	Rœulx.	2
Thuin.	2	Seneffe.	3
		Tournai.	4
Total.	41	Total.	50

PREMIÈRE SÉRIE.		DEUXIÈME SÉRIE.	
CANTONS	Nombre de conseillers à élire.	CANTONS	Nombre de conseillers à élire.
de justice de paix.		de justice de paix.	

Province de Liège (84 conseillers).

Ferrières.	1	Aubel.	2
Fléron.	4	Avennes.	3
Héron.	12	Dalhem.	2
Hollogne-aux-Pierres.	5	Dison.	12
Huy.	5	Fexhe-Slins.	3
Landen.	2	Grivegnée.	3
Nandrin.	3	Herstal.	12
Seraing.	5	Herve.	12
Spa.	4	Jehay-Bodegnée.	2
Stavelot.	2	Liège, 1er canton.	8
Verviers.	6	Id. 2e canton.	7
Waremmé	2	Limbourg.	2
		Louveigné.	2
		Saint-Nicolas.	3
Total.	41	Total.	43

Province de Limbourg (48 conseillers)

Bilsen.	4	Achel.	2
Herk-la-Ville.	3	Beeringen.	4
Looz.	5	Brée.	2
Maeseyck.	3	Hasselt.	5
Saint-Trond.	7	Mechelen.	3
Sichen - Sussen - et - Bolre.	2	Peer.	3
		Tongres.	5
Total.	24	Total.	24

Province de Luxembourg (44 conseillers).

Bastogne.	2	Arlon.	4
Durbuy.	2	Bouillon.	2
Etalle.	3	Erezée.	2
Fauvillers.	1	Florville.	3
Laroche.	2	Houffalize.	2
Marche.	2	Messancy.	2
Neufchâteau.	3	Nassogne.	1
Sibret.	2	Paliseul.	2
Virton.	4	Saint-Hubert.	2
Wellin.	1	Vielsalm.	2
Total.	22	Total.	22

Province de Namur (64 conseillers).

Beauraing.	3	Andenne.	4
Ciney.	4	Dinant.	5
Couvin.	3	Eghezée.	5
Florences.	2	Gedinne.	2
Fosse.	8	Namur, 1er canton.	9
Gembloux.	5	Id. 2e canton.	5
Rochefort.	3	Philippeville.	2
Walcourt.	4		
Total.	32	Total.	32